Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Séance du Conseil municipal du 10 septembre 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 4 septembre 2026
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 6 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-six et le dix septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	KOUZOUPIS	SEDDAS	GARABED
DAUPHIN-GUTIERREZ			PLAZA
CHAPUIS	GUILLON		SENGEL
GIRIN	MARIE-BROUILLY	DELORME	BIGAUT
	BEGUE		NIVOLLET
	ROBERT	SERRETTA	DAL CORSO
GEHIN	GIRAUDON	DOUCET	

6 membres excusés :

ZUNINO	MEYER	DORVEAUX (arrivée à partir de la délibération n°20260910-010)	DONZELOT
PICHAT	PERRIER		

6 pouvoirs :

ZUNINO	DONNE POUVOIR A	NIVOLLET
MEYER	DONNE POUVOIR A	GARABED
DORVEAUX	DONNE POUVOIR A	DAUPHIN-GUTIERREZ
DONZELOT	DONNE POUVOIR A	MARIE-BROUILLY
PICHAT	DONNE POUVOIR A	SEDDAS
PERRIER	DONNE POUVOIR A	PLAZA

Délibération n° 20260910-001 / 5.6.4

Proposition d'attribution du titre d'Adjoint honoraire à M. Michel LAGRANGE.

L'honorariat constitue une distinction honorifique destinée à reconnaître l'engagement exemplaire ainsi que les services rendus à la collectivité par les élus locaux ayant consacré une part importante de leur vie au service de l'intérêt général.

Elu depuis juin 1995, Monsieur Michel LAGRANGE, au cours de son parcours municipal a exercé les fonctions d'Adjoint au Maire de la commune de Marcy-l'Étoile de manière continue de mars 2001 à mars 2026, soit pendant vingt-cinq années d'engagement au service des Marcyllois.

Tout au long de ses différents mandats, Monsieur Michel LAGRANGE s'est investi avec constance, disponibilité et dévouement dans de nombreux domaines essentiels de l'action municipale,

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_001-DE

contribuant ainsi de manière significative au développement, au rayonnement et à l'identité de la commune.

Particulièrement engagé dans le domaine culturel, il a notamment œuvré au développement de la politique culturelle communale, à la création et à l'accompagnement de la saison culturelle ainsi qu'au renforcement des liens étroits entretenus entre la commune et le Musée des docteurs Mérieux. Il a également joué un rôle déterminant dans la création et l'animation du comité de jumelage avec la commune de WEISSACH, favorisant l'ouverture européenne et les échanges entre les populations.

Très attaché à la préservation de l'histoire locale et au devoir de mémoire, Monsieur Michel LAGRANGE s'est fortement impliqué au sein du Comité historique communal. Il exerce également depuis de nombreuses années les fonctions de porte-drapeau lors des cérémonies commémoratives organisées par la commune. Cet engagement a été officiellement reconnu par l'attribution, le 30 juin 2023, du diplôme d'honneur de porte-drapeau récompensant quinze années de fidélité à cette fonction.

Par ailleurs, la qualité de son engagement au service des collectivités territoriales et de l'intérêt général a également été distinguée par l'attribution de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale, qui lui a été remise le 26 juin 2025, venant ainsi saluer un parcours d'élu local marqué par un investissement constant, une grande disponibilité et un dévouement exemplaire au service de la commune et de ses habitants.

En sa qualité d'Adjoint délégué aux finances, Monsieur Michel LAGRANGE a participé à l'élaboration, à la présentation et au suivi de nombreux budgets communaux dans un contexte marqué par des évolutions institutionnelles majeures et des contraintes financières nationales croissantes. Grâce à sa rigueur, à son sens des responsabilités et à sa parfaite connaissance des enjeux financiers locaux, il a largement contribué au maintien d'une gestion budgétaire saine, prudente et reconnue pour sa qualité, permettant à la commune de poursuivre ses projets tout en préservant ses équilibres financiers.

Compte tenu de la durée des fonctions exercées, de la diversité des responsabilités assumées et des services éminents rendus à la collectivité, il est proposé que la commune sollicite l'attribution du titre d'adjoint honoraire à Monsieur Michel LAGRANGE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-35 ;

Considérant que Monsieur Michel LAGRANGE a exercé les fonctions d'Adjoint au Maire de la commune de Marcy-l'Étoile de manière continue de mars 2001 à mars 2026, soit durant une période de plus de vingt-cinq années ;

Considérant l'engagement constant, le dévouement et la disponibilité dont Monsieur Michel LAGRANGE a fait preuve tout au long de ses mandats au service de la collectivité et de ses administrés ;

Considérant les services particulièrement éminents rendus à la commune dans les domaines de la culture, des finances, du jumelage, de la mémoire locale, de la vie associative et du devoir de mémoire, engagement reconnu notamment par l'attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau et de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 069-216901272-20260910-20260910_001-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Considérant que Monsieur Michel LAGRANGE satisfait aux conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'attribution de l'honorariat, lesquelles exigent une durée minimale de dix-huit années d'exercice effectif ;

Considérant qu'il appartient au représentant de l'État dans le département de conférer l'honorariat aux anciens maires et adjoints remplissant les conditions réglementaires ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET** un avis favorable à l'attribution du titre d'Adjoint honoraire à Monsieur Michel LAGRANGE ;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Rhône l'attribution de cette distinction honorifique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à constituer et à transmettre au représentant de l'État l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN

La secrétaire de séance,
Christine GIRIN

Délibération n° 20260910-001 du 10/09/2026
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 22/09/2026
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 23/09/2026